

Le pécaturisme sur la façade atlantique française



AGLIA



Une activité de diversification

Le pécaturisme est une activité de diversification, qui, selon la réglementation nationale en vigueur, consiste en des « opérations d'embarquement de passagers effectuées à bord d'un navire armé à la pêche ou d'un navire aquacole dans le but de faire découvrir le métier des professionnels de la pêche ou des cultures marines et le milieu marin ». Les objectifs du pécaturisme dépendent

des stratégies que les professionnels souhaitent mettre en place sur leur territoire :

- avoir un complément de revenu
- valoriser des métiers traditionnels, la connaissance du milieu marin, la culture et les traditions
- valoriser leurs produits

... Avec un cadre réglementaire

Différents textes réglementaires (cf. lettre d'information n°2) encadrent l'activité au regard des conditions de sécurité. Leur mise en application a eu un impact sur la pratique du pécaturisme en 2012, puisque des précisions sont apparues concernant :

- la mise en place de période d'activité
- le matériel de sécurité
- la mise aux normes des navires
- les besoins en formation des professionnels

La réglementation nationale ne spécifie pourtant pas de formation obligatoire pour transporter des passagers dans le cadre du pécaturisme. Cependant des instructions des DIRM aux CSN peuvent venir la compléter. C'est le cas de l'instruction n°139 de la DIRM Sud Atlantique à destination des CSN de Bordeaux et La Rochelle qui oblige les professionnels à disposer des modules « transport à passagers » et « Formation de Base à la Sécurité » du Capitaine 200. Ainsi les conchyliculteurs sont obligés de réaliser un total de 75h de for-

mation afin d'obtenir leur autorisation de transport de passagers. Sur le bassin d'Arcachon, les professionnels ont pu bénéficier de l'accompagnement du CDPMEM 33, ce qui a simplifié les démarches. Sur les autres territoires, où l'activité de pécaturisme n'en est qu'à ses balbutiements, l'accès aux formations est très contraignant et démotive un grand nombre de professionnels pourtant intéressés par l'activité.

Conscient de ces enjeux, le groupe de travail national sur le pécaturisme composé de la DAM, de la DPMA, du CNPMM, du CNC et des associations AGLIA et MPEA continuera de se réunir en 2013 afin de discuter de la mise en œuvre des réglementations et du bilan des activités de pécaturisme depuis 2009. Ce sera ainsi l'occasion de présenter les enjeux de cette activité aux DIRM et aux CSN. La charte nationale leur sera également présentée afin de leur montrer que les professionnels sont conscients des responsabilités qu'impliquent le transport de passagers dans le cadre du pécaturisme.

... La charte nationale

Le réseau national pécaturisme a proposé une charte nationale.

Cette charte a été réalisée afin de proposer un encadrement de l'activité de pécaturisme à tout professionnel ou structure voulant développer le pécaturisme. Ce document reprend les principes de l'activité, avec, entre autres, l'engagement d'offrir une prestation de qualité et de

garantir une image valorisante des métiers et des hommes qui la pratiquent.

Ce document a une portée nationale et peut être utilisé en l'état sur n'importe quel territoire. C'est dans la convention d'application, qui détermine son utilisation, que les spécificités locales des différents territoires qui l'utiliseront apparaitront.



Côte Basque - Sud Landes

En 2012, les assouplissements consentis par la DIRM SA, notamment l'obligation d'avoir des WC à bord étendue à 10h de sortie en mer, ont permis à 6 navires du quartier maritime de Bayonne, réalisant tous des marées de plus de 6h, d'obtenir leur agrément à la pratique du pescatourisme. Ils sont donc 5 de plus qu'en 2011 à avoir démarré leur activité (2 à Capbreton, 1 à St-Jean-de-Luz/Ciboure, 1 à Hendaye et 1 à Mimizan).

Ces armateurs ne sont pas organisés en groupement collectif et pratiquent des tarifs individuels. Ils ont cependant le même objectif: faire connaître leur profession et valoriser leur production par de la vente directe. Ainsi ils se chargent eux-mêmes de leur communication et des réservations, et embarquent clients réguliers ou ponctuels pour leur faire découvrir le métier de marin pêcheur. Le bilan de cette première saison sera bientôt réalisé par le CIDPMEM 64-40, animateur de la démarche, et permettra de préparer la saison 2013 qui devrait voir de nouveaux navires, en cours d'agrément à la pratique du pescatourisme, rejoindre ces 6 navires.

 **Contact / François GALLET - CIDPMEM 64-40 - Chargé de mission Axe 4 du Groupe FEP**
Côte Basque - Sud Landes. 05 59 47 65 49 / 06 47 29 62 18
cidpmem6440.axe4@yahoo.fr



Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre

Dès le lancement du programme FEP AXE 4 Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, une démarche a été initiée entre le Comité Départemental des Pêches Maritimes de Gironde (CDPMEM33), le Comité


L'activité est encadrée par une charte qui définit la prestation et permet au SIBA d'organiser la promotion du produit en lien avec les offices de tourisme. La sortie à la marée a été proposée à 45 € par personne, dégustation comprise à l'ostréiculture, avec un tarif famille à 130 €. Les réservations se font directement auprès des professionnels. Cette activité offre un revenu complémentaire mais surtout elle valorise les ostréiculteurs et les pêcheurs, leurs savoir-faire et leurs connaissances du Bassin. Des liens se créent avec les acteurs du tourisme pour un développement harmonieux des différentes activités économiques du territoire dans un environnement respecté.

Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA), le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et le Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre (COBAS, COBAN, CdC VE).

Suite à une opération expérimentale réussie en 2010, le Pescatourisme continue de se développer sur le Bassin d'Arcachon. Avec l'appui du CRCAA et du CDPMEM33 : 23 professionnels se sont inscrits dans la démarche en 2012 (9 pêcheurs et 14 ostréiculteurs). Ils étaient 15 en 2011.



La marque, déposée à l'INPI en 2011, permet aux touristes d'identifier les professionnels formés, signataires de la charte du Bassin d'Arcachon et disposant d'une autorisation de transport de passagers.

 **Contact / Aurélie LECANU - Groupe FEP AXE 4 du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, CRCAA,**
15 allée Barbotière, BP 53, 33470 GUJAN MESTRAS. 05 57 73 08 49 / fepbassindarcachon@valdeleyre.fr
<http://www.bassin-arcachon.com/embarquez-a-la-maree-bassin-arcachon.html>



Pays Marennes Oléron

Une réunion d'information a été organisée en avril 2012 par le CRC PC et le groupe Axe 4 du FEP PMO afin de présenter les mesures réglementaires en vigueur aux professionnels intéressés par le pesca-

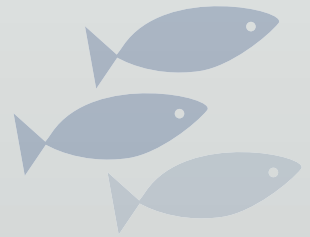
tourisme. Sur la vingtaine de conchyliculteurs présents seuls 3 ont fait leur demande d'agrément pour la saison estivale 2012, les autres ayant abandonné leurs démarches devant

l'ampleur des investissements à réaliser pour la mise aux normes de leurs navires et les formations obligatoires jugées trop contraignantes.

Sur ces 3 professionnels initialement intéressés, seuls 2, ont obtenu leur agrément suite à la visite du Centre de Sécurité des Navires. Malgré des problèmes de communication et d'avarie moteur pour l'un des professionnels, environ 80 passagers, ayant pris contact via les offices du tourisme ou rencontrés directement à la cabane, ont pu embarquer pour 19 € par personne (39 € en 2011).

 Contact / **Philippe TESSIER**

Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes - BP 60002 - 17320 MARENNES. 05 46 85 06 69
p.tessier@crcpc.fr



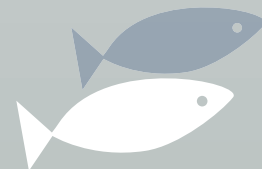
Pays de Cornouaille

Haliotika, au Guilvinec, propose l'embarquement de passagers à bord de chalutiers depuis plus de 10 ans. Un pourcentage du Chiffre d'Affaires est reversé aux pêcheurs et le reste est pour la communication de la Cité de la pêche. La nouvelle réglementation a engendré une diminution du nombre de navires pratiquant le pescatourisme (6 en 2012 dont 4 volontaires réguliers au lieu de 13 en 2010 et 9 en 2011) et a réduit la période autorisée pour les embarquements, d'avril à septembre, contrairement à toute l'année auparavant.

Une difficulté s'est alors posée concernant les bons cadeaux établis en 2011 et offerts par exemple en fin d'année. Leur validité a dû être prolongée du fait que les embarquements démarraient seulement en avril. Haliotika a également enregistré, en 2012, beaucoup d'annulations en raison principalement des conditions météorologiques.

Pour les bolincheurs (Douarnenez, Saint Guénolé, Concarneau), 60 embarquements ont été enregistrés en 2010, pour 6 navires qui peuvent accueillir chacun 2 passagers. Il y a quelques années, le nombre de navires inscrits dans la démarche était de 12 et le nombre de passagers a même été jusqu'à 250 en 2010.

L'objectif visé de cette activité est de faire connaître le métier très particulier de la bolinche, mais la présence de passagers constitue une gêne plus importante (bateaux plus petits, métier plus stressant) que sur les chalutiers sur lesquels il est plus aisé d'observer l'activité. Ainsi, les patrons pêcheurs sont de plus en plus réticents à accueillir des passagers. D'autre part, avec une diminution du nombre de navires, la logistique de réservation se complique, puisqu'il devient plus en plus difficile de satisfaire les demandes.



Contacts / Aglia : Aline DELAMARE / 05 46 82 60 60 / delamare.aglia@orange.fr

Rédaction : Marion PANHÉLEUX, Aline DELAMARE, remerciements à François GALLET, Aurélie LECANU, Anna LATIMIER, Olivier DENOVAL et à ceux qui nous ont transmis leurs résultats

Maquette : SAMBOU-DUBOIS / Impression : Imprimerie ROCHEFORTAISE



L'Agria, quatre Régions pour promouvoir la pêche et l'aquaculture

L'axe 4 du FEP en France... des projets et des enseignements

L'axe 4 du FEP en France, dont l'objectif est de placer au cœur du développement d'un territoire les pêcheurs et les aquaculteurs, est opérationnel depuis 2010.

Des projets concrets

Après bientôt 3 ans de fonctionnement, ce sont 150 projets que les 11 territoires (appelés groupes FEP) ont financé pour répondre aux problématiques des professionnels. Ces projets se répartissent en cinq thématiques :

- ❖ La préservation de la qualité de l'environnement
- ❖ La valorisation de la pêche et de la conchyliculture
- ❖ La coopération entre professionnels
- ❖ La valorisation du patrimoine naturel et architectural
- ❖ La diversification des activités économiques

Une diversité d'acteurs

Actuellement 99 porteurs de projets (représentants les secteurs de la pêche, de l'aquaculture, du tourisme, de la recherche, de l'environnement, du commerce) ont pu bénéficier des fonds de l'axe 4 du FEP. L'association de ces acteurs permet d'apporter des solutions nouvelles aux enjeux des professionnels.

Des retombées pour les professionnels

Les 11 et 12 octobre, la 3^{ème} rencontre nationale des acteurs de l'axe 4 du FEP a répertorié les premiers résultats de ce programme expérimental.

- ❖ La construction de partenariats positifs pour les acteurs
- ❖ La valorisation des métiers et des produits de la pêche
- ❖ Un renforcement du rôle des professionnels dans le développement des territoires littoraux

Contact / Olivier DENOVAL - Agence de Services et de Paiement
olivier.denoual@asp-public.fr



© ASP

